



**La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Gagny
a le plaisir de vous inviter à participer à son**



Prix Général 2023

15 octobre au 05 novembre

au Jeu d'Arc : 5 rue des Trois Noyers

HORAIRES et INSCRIPTIONS

Les Samedis	De 13H30 à 18H00 - Dernière mise à 16H00
Les Dimanches	De 8H30 à 12H00 et 13h30 à 18h00 - Dernière mise à 16H00
Les lundis	De 13H30 à 18H00 - Dernière mise à 16H00

Uniquement sur réservation (au plus tard 72h avant) : <http://1erecompagniedarcdegagny.fr/mandats>

Précisez le nom & prénom de chaque archer à l'inscription

LE PRIX GENERAL Mise 3,50 € (1,00 € pour les U13 et U15)

- Le Prix Général ne se tire qu'une fois en 30 haltes, soit 60 flèches.
- Donne droit au remboursement de deux noirs à 0,50€ chacun (inférieur à 20mm).
- Ouvert à toutes les catégories (Classique, Poulies, Arc Droit, Arc Nu).
- Classement séparé par arme.

PRIX PARTICULIER Mise 2,50 €

- Classement aux honneurs et aux points en 20 haltes comptées avec 2 haltes d'essai.
- Il se tire en même temps ou séparément du Prix Général. Nombre de mises illimitées.
- Ouvert à toutes les catégories (Classique, Poulies, Arc Droit, Arc Nu).
- Récompenses aux 3 premiers des catégories :
 - Scratch Jeunes CL F et Scratch Jeunes CL H (U13 à U15)
 - Scratch CL F - Scratch CL H - Scratch CO F - Scratch CO H (U18 à S3)
 - Scratch AD F - Scratch AD H - Scratch BB F - Scratch BB H (U18 à S3)

PRIX DE LA PASTILLE Mise 1,50 €

- 2 pastilles seront apposées sur les Cartes à l'opposé l'une de l'autre.
- La pastille atteinte donne droit un des 12 lots mis en jeu. Limité à 1 lot par archer. Liste lots affichée.

PRIX DES 10 ANS DE LA FAMILLE DE LA DHUYS Mise 1,00 €

- Prix spécial qui se tire en même temps que le Prix Général. Ouvert à tous les archers.
- Voir règlement en [Annexe 1](#)

GRAND PRIX DEPARTEMENTAL 93 Mise 1,00 €

- Ce Prix Général est support du Grand Prix Départemental
- Voir règlement en [Annexe 2](#)

TENUE

- Tenue Club ou Compagnie ou blanche obligatoire

Les résultats du Prix seront affichés sur le site de la Cie à partir du mercredi 08 novembre.

Remise des prix à l'Aréna de Gagny, le samedi 18 novembre à la fin des tirs 18m de la journée.

Les prix ne seront remis qu'aux archers présents ou représentés ou excusés.

Annexe 1 PRIX SPECIAL DES 10 ANS DE LA FAMILLE DE LA DHUYS

Pour les 10 ans de sa création, la Famille de la Dhuy s a décidé de créer un Prix spécial 10 ans.

Ce Prix est associé aux Prix Généraux des Compagnies de la Famille de la Dhuy s et est ouvert à tous les archers y participant.

L'archer peut participer à ce Prix spécial dans une, plusieurs ou toutes les Compagnies de la Famille de la Dhuy s.

Le tarif est de 1€, somme à payer dans chaque Compagnie où l'archer tire ce Prix spécial.

Le classement se fera aux meilleurs des 3 noirs faits sur l'ensemble des Prix Généraux des Compagnies de la Famille de la Dhuy s dans les catégories CL, CO, AD, BB et jeunes (U13/U15).

Chaque Compagnie de la Famille est en charge de tenir un registre des participants et des noirs réalisés.

La remise des récompenses se fera le samedi 18 novembre lors de la cérémonie organisée pour célébrer les 10 ans de la Famille de la Dhuy s. (Lieu à définir).

Annexe 2 GRAND PRIX DEPARTEMENTAL 93

Le classement se fera aux meilleurs des x noirs faits sur les Prix Généraux support GPD93.

Le tarif est de 1€, somme à payer 1 fois par année, lors du premier Prix Général tiré (PG support GPD93).

- Tir de classement.

Ce super prix est ouvert à tout archer participant à un prix général du groupe participant à l'organisation du Grand Prix départemental.

L'archer souhaitant participer devra s'acquitter d'une cotisation de 1 euro par an, en sus des mises correspondantes au prix général et prix particulier de la compagnie ou club qui le reçoit. Le prix de la cotisation est révisable chaque année.

Il devra, avant le début de son tir, s'acquitter de sa cotisation et faire tamponner sa carte de participant.

Cette carte sera téléchargeable depuis le site du comité départemental et disponible chez les membres du groupe.

Cette cotisation n'est versée qu'une seule fois pour la saison en cours.

Les archers devront tirer au moins 3 prix généraux dans le groupe et réaliser, dans le cadre uniquement du tir prix général, des noirs qui seront relevés. Sont exclus tous les tirs de remise pour un prix particulier ou autres.

L'archer choisit le moment où il décide de verser sa cotisation. En conséquence seuls seront pris en compte les noirs réalisés après le paiement de sa cotisation.

Les valeurs des noirs réalisés dans les différents prix seront centralisées et donneront droit à un classement allant du plus petit au plus grand noir. Un seul noir est retenu par archer

L'archer pourra tirer avec les armes qu'il souhaite, mais une seule arme sera retenue pour la finale.

A la suite du classement, les résultats seront visibles sur le site du comité départemental.

- Finale

Le meilleur classement par arme sera retenu pour participer à la finale. En cas d'égalité, l'archer devra indiquer l'arme avec laquelle il souhaite participer à la finale.

Les 10 meilleurs noirs Classiques, les 6 meilleurs noirs poulies et les 2 meilleurs noirs arcs droit et les 2 meilleurs jeunes (jusqu'à U15) seront conviés à une finale qui se déroulera sur une journée à une date et à un lieu définis en début de saison.

La finale se déroulera le

Chaque archer sera convié à la finale par un mail adressé au capitaine ou président dont les coordonnées sont indiquées sur le site de la FFTA.

La finale se déroulera sur deux départs les archers classiques le matin, les arcs à poulies, les arcs droits et les jeunes l'après-midi.

Dans l'esprit de convivialité, un repas pourra être proposé le midi.

Le tir se fera dans les mêmes conditions qu'un prix général, c'est-à-dire sur 60 flèches sans volées d'essai.

L'archer ayant réalisé le meilleur noir par type d'arme, lors de cette finale, sera récompensé.

La remise des récompenses se déroulera, en fin de journée, à la suite des tirs.

La présence des lauréats est obligatoire pour la remise des récompenses.

- Cas particuliers :

Au cas où aucun noir n'est réalisé lors de la finale dans une ou plusieurs types d'armes, le prix ne sera pas distribué.

Au cas où un archer mineur remporte une finale, il lui sera remis un chèque cadeau du montant du prix.

Sauf en cas de bris de matériel, tout abandon en cours de tir ne donnera pas suite à un classement.

Si dans les catégories arcs droit et jeune, des places se libèrent car il n'y a pas d'archers qui remplissent les conditions de sélection pour participer à la finale, les places libérées seront attribués dans l'ordre croissant, en fonction des places disponibles, aux archers arc à poulies classés de la 7^{ème} à la 10^{ème} place maximum.